

# Politique de prise en compte des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance



Il est préalablement rappelé que dans sa mission de gérant pour compte de tiers, IDAM a l'obligation de travailler dans l'intérêt exclusif des porteurs de ses fonds et de ses mandants.

Par conséquent, au travers de ses politiques d'investissement et objectifs de gestion, IDAM vise à identifier et à réduire les risques notamment liés aux questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) pouvant se traduire par un impact négatif sur la performance financière de l'épargne qui lui est confiée par ses clients.

La politique d'intégration des critères ESG dans le processus d'investissement d'IDAM décrite ci-après s'inscrit **dans le cadre de l'article 173 VI de la loi n°2015- 992 sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte.**

Ce dispositif légal et réglementaire invite les sociétés de gestion de portefeuille et certains investisseurs institutionnels à publier des informations sur les modalités de prise en compte des critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) dans leur politique d'investissement et de gestion des risques.

## Sommaire<sup>1</sup>

Démarche générale de prise en compte des critères ESG	Page 2
Contenu, fréquence et moyens d'informations des clients sur les critères ESG	Page 3
Liste des OPC prenant en compte les critères ESG	Page 4
Adhésions chartes, codes, initiatives, labels ESG	Page 5

<sup>1</sup> ESG - Informations relatives à la société de gestion délivrées en vertu du Décret n° 2015-1850 : article 1er - Article D. 533-16-1 du Code monétaire et financier – II – 1°



## Démarche générale de prise en compte des critères ESG

Les dirigeants d'IDAM ont décidé de s'inscrire dans une démarche proactive et pragmatique concernant l'approche ESG de la société. La première étape dans laquelle notre société se trouve actuellement, a consisté à définir un nombre limité, simples mais pertinents et objectifs de critères afin d'évaluer l'impact ESG des sociétés partenaires / prestataires mais aussi des sociétés dans lesquelles nous investissons.

La seconde étape de collecte des données est en cours. L'objectif consiste surtout à encourager les sociétés qui partagent notre écosystème à engager des réflexions pratiques sur ces sujets. La stratégie de développement de notre société est fondée sur notre conviction que la croissance économique est portée par celle des PME et ETI. Nous connaissons bien ces sociétés et nous savons donc que l'adoption d'une politique en matière d'ESG s'inscrit rarement dans leurs premières priorités. Par conséquent, notre objectif consiste, par la soumission de notre questionnaire, à leur faire prendre conscience que nous sommes désormais sensibles à ces aspects. Nous recherchons ainsi à les convaincre de l'intérêt d'avoir a minima une politique d'engagement à l'égard de quelques critères qui peuvent par exemple prendre un sens particulier dans la conduite de leurs affaires ou dans le secteur d'activité auquel elles appartiennent. In fine, nous visons à ce que les sociétés concernées écrivent des politiques en matière d'ESG, les respectent et les fassent respecter car c'est un facteur structurant pour l'organisation et la gouvernance de leurs activités et par conséquent positif dans le regard de l'investisseur que nous sommes.

En parallèle, IDAM a également rédigé une politique d'exclusion (MAP, tabac, charbon) qui est disponible sur le site internet de la société.



## Contenu, fréquence et moyens d'informations des clients sur les critères ESG

L'approche ESG de la société de gestion, qui a vocation à évoluer, est publiée sur le site internet de la société de gestion.

<http://www.id-am.fr/criteres-esg/>



## Liste des OPC prenant en compte les critères ESG

La prise en compte des critères ESG concerne l'ensemble des fonds gérés par IDAM :

- IDAM Small France
- IDAM Small Euro
- IDAM Armonia

La prise en compte de critères ESG dans la sélection finale des titres entrant dans la composition des portefeuilles vise à éliminer les titres présentant des risques spécifiques notamment en termes de gouvernance, de qualité de management, de qualité du modèle économique, ou de qualité de la structure financière. Les critères relatifs au contexte social (nombre d'employés, turnover, répartition par âge et par sexe, nombre de conflits sociaux...) seront suivis avec attention comme les critères relatifs à la gouvernance et à l'environnement. Cette analyse extra-financière est effectuée lors de l'étude des rapports ainsi que des rencontres avec le management. Cette analyse extra-financière est donc réalisée concomitamment à l'analyse fondamentale.

Les équipes d'IDAM et les conseillers respectifs des fonds (des prestataires externes sélectionnés parmi plusieurs dont IDMidCaps) donnent une importance similaire à l'analyse extra financière et à l'analyse financière. Les équipes d'IDAM et des conseillers des fonds s'efforcent ainsi de récolter le maximum d'informations quant à ces critères, mais il est important de noter que les rapports des PME et ETI ne sont pas toujours exhaustifs quant aux informations communiquées concernant ces critères, et ne permettent pas toujours d'avoir une analyse satisfaisante de ces derniers.

Dans le cas où les informations mises à la disposition d'IDAM et des conseillers s'avèrent insuffisantes pour réaliser une analyse extra-financière de la cible, la cible n'est pour autant pas écartée par le gérant tant que celle-ci ne présente pas de risques spécifiques notamment en termes de gouvernance, de qualité de management, de qualité du modèle économique, ou de qualité de la structure financière.



## Adhésions chartes, codes, initiatives, labels ESG

Les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) se sont constitués sous l'égide des Nations Unies en 2006. Il s'agit d'un engagement volontaire pris par les investisseurs, pour la prise en compte de critères ESG.

L'initiative PRI coopère avec un réseau international de signataires dans le but d'appliquer les six Principes pour l'investissement responsable. Elle vise à déterminer les liens entre les investissements et les questions environnementales, sociales et de gouvernance, et à aider les signataires à incorporer ces questions à leurs décisions relatives à l'investissement et à l'actionnariat.

Pour contribuer à progresser dans ses réflexions, dans ses actions et dans la structuration de ses initiatives, IDAM a décidé de signer les PRI.

Cette signature entérinée officiellement le 24 mai 2018 auprès de cette association internationale parrainée par l'ONU permet de matérialiser la volonté d'engagement d'IDAM en matière d'investissement Responsable et Durable et aussi le choix de la transparence vis-à-vis de ses clients, de ses fournisseurs et plus largement du public.



## Informations importantes

IDAM est une société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP-17000023, dont le siège social est sis au 83, Boulevard Malesherbes, 75008 Paris.

Ce support ne peut être reproduit, communiqué, ou publié, en totalité ou en partie, sans l'autorisation préalable et écrite de IDAM.

Ce support ne constitue pas un conseil en investissement, ni une sollicitation à la souscription du ou des OPCVM cités, ni un engagement contractuel ou pré-contractuel d'IDAM. Ce support n'a pas pour but de fournir et ne doit pas servir à fournir des conseils d'ordre comptable, juridique ou fiscal ou des recommandations d'investissement.

IDAM peut le modifier à tout instant sans préavis. Les informations ou analyses contenues dans ce document, notamment les informations chiffrées, sont issues en partie de sources externes considérées comme dignes de foi.

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées et les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

L'investissement en OPCVM ou dans tout type d'instrument financier comporte des risques, notamment le risque de perte en capital. Avant tout investissement, IDAM recommande donc de lire attentivement le DICI et le prospectus de l'OPCVM qui sont tenus disponibles gratuitement en langue française sur son site internet ([www.id-am.fr](http://www.id-am.fr)). Par ailleurs, le client est invité à s'assurer qu'il dispose de l'expérience et des connaissances nécessaires pour investir dans un produit et qu'il en comprend les risques et les conséquences juridiques et fiscales.

La valeur liquidative du ou des OPCVM est susceptible de connaître une volatilité élevée du fait de la composition du portefeuille.

